

**2024\_9\_AC\_Jurys\_examens\_FEG\_LP\_Assurance\_Banque\_Finance**

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

**ARRETE :**

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle domaine **Droit, Economie, Gestion** mention **Assurance, banque, finance : Chargé de clientèle Option Formation initiale** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Elisabeth CALLANDRET

Suppléant(e) : Anne ROLLET

Liste des membres : Renaud GAZZANO

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-

-

**Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :**

Liste des membres : Jean-Charles DONZELOT

Article 2 : Le jury de la licence professionnelle domaine **Droit, Economie, Gestion** mention **Assurance, banque, finance : Chargé de clientèle Option Formation en alternance** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Elisabeth CALLANDRET

Suppléant(e) : Anne ROLLET

Liste des membres : Renaud GAZZANO

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-

-

**Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :**

Liste des membres : Jean-Charles DONZELOT

Article 3 : Le Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28/11/2024



Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion  
Bruno DECREUSE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.